

ADAPEI-L'Eveil Haute Corse

Sempre a fiancu a voi
Toujours à vos côtés

PROJET ASSOCIATIF 2023 – 2028



Adopté à l'occasion de l'Assemblée
générale du 22/06/2023

SOMMAIRE

LA METHODOLOGIE ADOPTEE	5
NOTRE HISTOIRE.....	6
LE CONTEXTE, NOS VALEURS ET NOS MISSIONS.....	8
<i>Le contexte environnemental global du Projet Associatif 2023-2028.....</i>	<i>8</i>
<i>Nos valeurs.....</i>	<i>9</i>
<i>Nos missions.....</i>	<i>10</i>
L'ASSOCIATION : SA GOUVERNANCE ET SON MANAGEMENT	12
<i>Notre gouvernance.....</i>	<i>12</i>
<i>Nos principes de Management et notre organisation fonctionnelle.....</i>	<i>13</i>
NOS AMBITIONS 2023-2028 :.....	15
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DEFIS.....	15

EDITO

La rédaction du projet associatif a été un moment privilégié de travail entre administrateurs et professionnels de l'ADAPEI 2B-L'Eveil. C'est une démarche collective forte et aboutie au bénéfice du plus grand nombre et de l'intérêt général. Le fil conducteur de l'élaboration du projet a été de placer au centre de nos actions et de nos préoccupations la personne en situation de handicap.

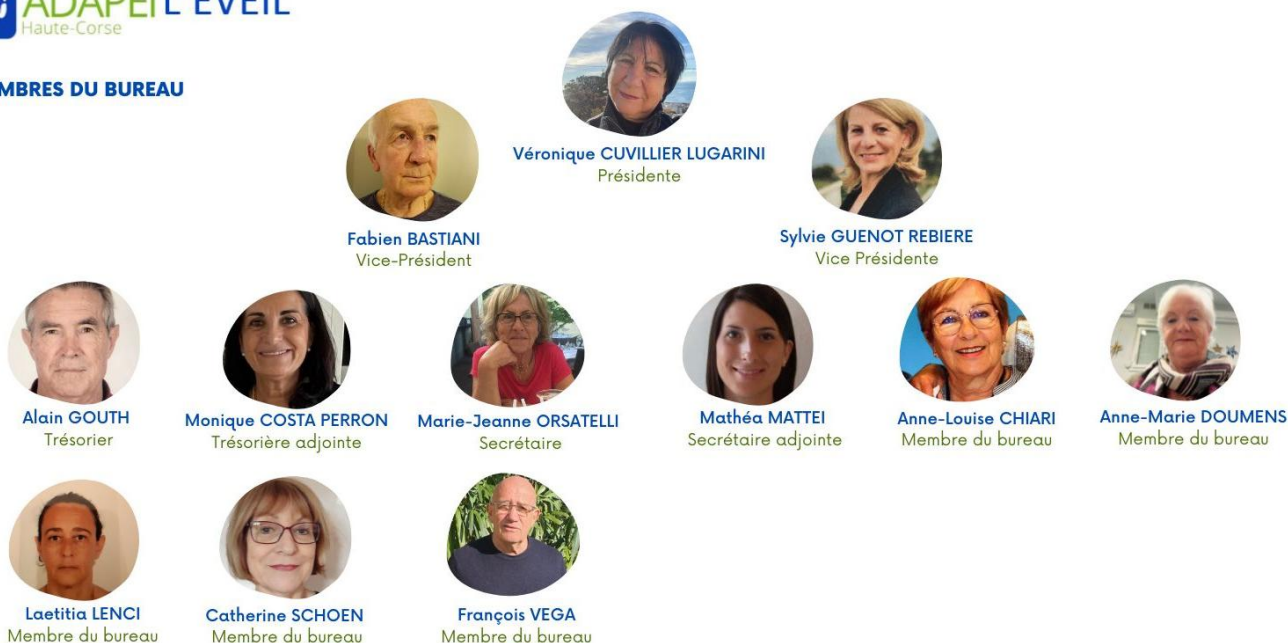
Nous souhaitons relever le défi de permettre à chacune d'entre elles, dans le respect de son individualité, d'atteindre le plus d'autonomie et d'autodétermination possible, et de tendre vers l'inclusion. Nous formons le vœu que les 5 prochaines années voient se réaliser les ambitions déclinées dans ce projet.

Nous savons pouvoir compter sur la qualité de nos professionnels, la bienveillance des aidants, la volonté des bénévoles, l'engagement d'un conseil d'administration uni pour nos enfants et nos adultes.

A plusieurs, on avance plus loin !



MEMBRES DU BUREAU



MEMBRES ADMINISTRATEURS



LA METHODOLOGIE ADOPTEE

Le Projet associatif de L'Eveil- ADAPEI de Haute-Corse, document fédérateur pour les familles, les personnes que nous accompagnons et les professionnels de nos services et établissements, donne le sens de l'action à notre Association. Le Projet associatif 2023-2028 énonce les valeurs, les ambitions et défis fixés à travers 3 grandes orientations, ainsi que les actions prioritaires à mener tous ensemble. Le Projet associatif de L'Eveil- ADAPEI de Haute-Corse, est également disponible dans une version Facile à Lire et à Comprendre.

Ce projet fixe le cap de l'association pour les cinq ans à venir au regard de ses valeurs, des enjeux actuels, des besoins identifiés, et des moyens dont elle dispose.

Destiné à être porté par le plus grand nombre, le Projet associatif de L'Eveil-ADAPEI de Haute-Corse est le fruit de plusieurs mois d'échanges, de débats et d'expression par un groupe représentatif des personnes qui contribuent à la vie de L'Eveil-ADAPEI de Haute-Corse : familles, personnes accompagnées et professionnels. Les parties prenantes ont mené, à l'occasion de l'écriture de ce nouveau projet, une véritable réflexion pour construire la vision de leur association, de son positionnement et des orientations qu'elle souhaite valoriser et faire reconnaître.

Ainsi a été mise en place une méthodologie participative d'élaboration du projet associatif avec :

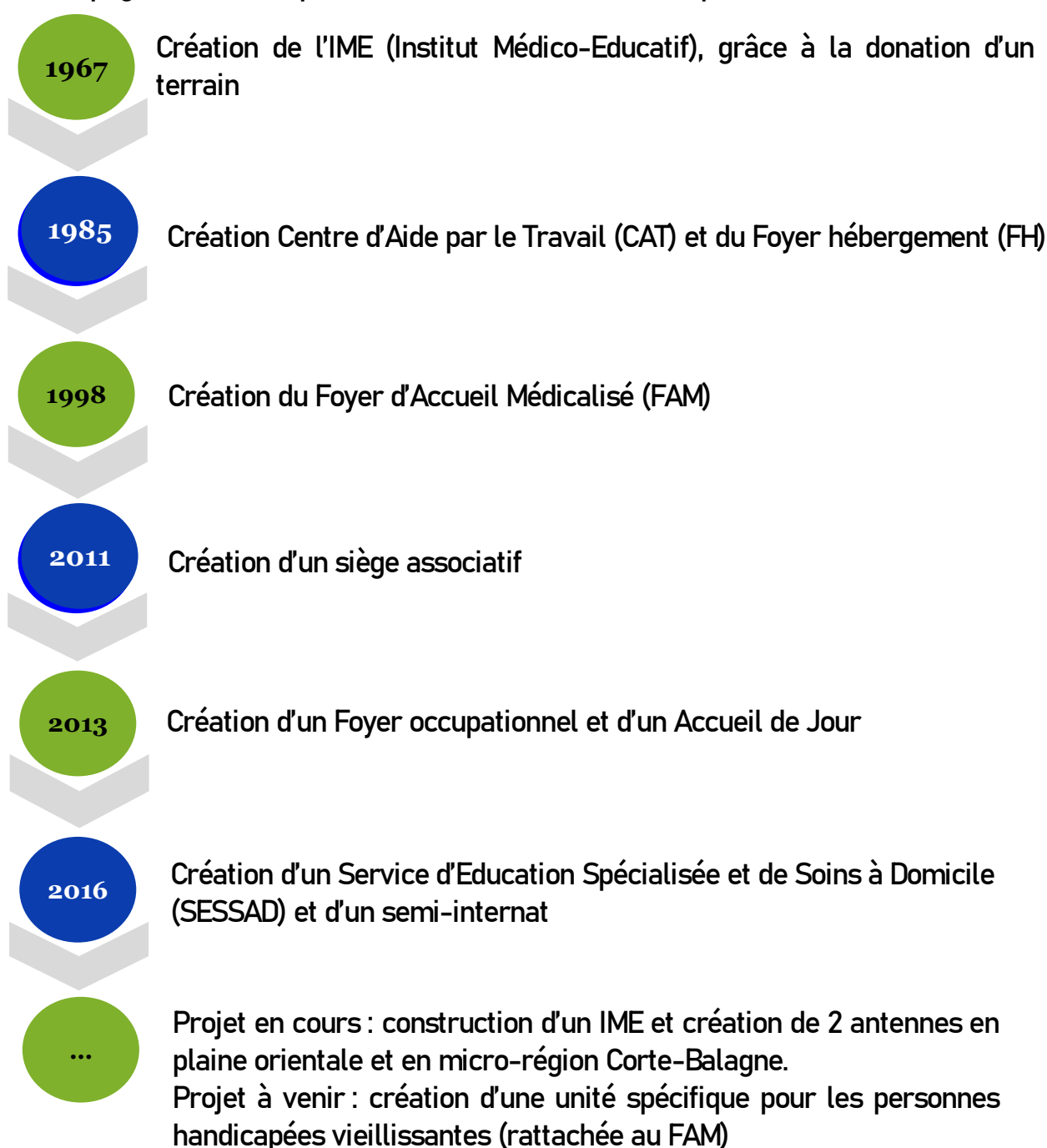
- Un **diagnostic des enjeux externes et internes** pour préciser le positionnement souhaité par les acteurs de l'association avec notamment un questionnaire en ligne à destination de l'ensemble des acteurs. Plus d'une centaine de réponses ont ainsi permis de contribuer à l'analyse réalisée.
- la **définition des orientations stratégiques** et des défis pour les 5 années à venir, au regard de ce positionnement
- la rédaction du projet associatif à travers des groupes de travail thématiques

Ce projet fera l'objet d'une **évaluation annuelle** afin d'ajuster tant que nécessaire les actions préalablement définies.

NOTRE HISTOIRE...

Créée le 1er avril 1964, l'association L'Eveil – ADAPEI de Haute-Corse) a pour but la **défense des intérêts matériels et moraux des familles** d'enfants en situation de handicap mental, psychique et intellectuel. En 2022, l'association L'Eveil compte une centaine d'adhérents. Elle est affiliée à l'**Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis** (U.N.A.P.E.I.).

A l'initiative de 6 parents à la recherche de solutions pour leurs propres enfants, l'association s'est développée au fil des années, devenant un acteur incontournable de l'accompagnement de la personne en situation de handicap :



Nombre d'établissements : 5

Nombre de services : 3

Nombre de personnes accompagnées : + de 350

Nombre de professionnels : + de 200

2 domaines d'intervention

1. Fonction associative

Représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap mental, psychique et intellectuel et soutenir leurs familles.

2. Fonction gestionnaire

Adapter et développer l'offre de services médico-sociaux, pour que chaque personne en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement adapté à ses attentes et ses besoins.



LE CONTEXTE, NOS VALEURS ET NOS MISSIONS...

Le contexte environnemental global du Projet Associatif 2023-2028

Le projet associatif de l'Association L'Eveil-ADAPEI de Haute-Corse s'inscrit dans une réalité économique et sociale qu'il convient de préciser :

- Une évolution des connaissances des divers types de handicap et de leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes ainsi que sur les modes d'interventions des professionnels ; afin de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap ;
- **Une évolution des pratiques permettant la reconnaissance du « pouvoir agir » des personnes en situation de handicap ce qui nous incite à travailler la notion d'auto-détermination et de répondre au droit des personnes à pouvoir exister et évoluer dans une société plus inclusive ;**
- Une diversité croissante des acteurs de l'accompagnement, qui exige des partenariats nombreux entre les établissements et services du médico-social, entre les associations, avec l'Éducation Nationale, les organismes de formations professionnelles, les services à domicile, les services de santé, les professionnels libéraux, les collectivités publiques, les partenaires du secteur privé, et tous les services de droits communs ;
- Une évolution et une diversification des métiers de l'accompagnement (notamment grâce à la formation) en lien avec la vie quotidienne des personnes handicapées, leur diversité de situation de handicap, leurs âges, leurs difficultés et compétences ;
- La nécessité de valoriser le secteur du handicap comme un acteur économique et sociétal ;
- Une réalité économique friable ;
- L'apport des nouvelles technologies et du numérique, véritables supports à l'apprentissage et à l'autonomie, à l'exercice du métier des professionnels et au partage des besoins des personnes accompagnées ;
- **Une recherche de prestations au plus près des spécificités évolutives de chacun et en proximité territoriale ;**
- Une demande des parents d'être entendus, informés et de pouvoir agir en interlocuteurs actifs pour leur proche, en lien avec les compétences des professionnels.

Nos valeurs

Respect de la personne dans sa différence

Toute personne en situation de handicap a droit au respect absolu et inconditionnel, de sa qualité de personne à part entière. Il est ainsi établi comme une priorité que chaque personne soit prise en compte et accompagné dans ses singularités.

Elle doit bénéficier d'un accompagnement basé sur la prise en compte de sa parole, du principe d'autodétermination* et d'une organisation qui respecte son rythme de vie.

Entraide et Solidarité

La solidarité est vécue comme le lien qui réunit et assemble toutes les formes d'intervention existantes autour et en faveur des personnes accompagnées : les bénévoles, les salariés, les partenaires.

Fondement même de l'activité associative, la vision commune est de permettre d'apporter un appui aux familles, aidants et professionnels qui font face à des situations complexes et leur permettre d'accompagner ensemble au mieux chaque personne et ce, par des temps d'échange, de partage et de réflexion.

Autonomie

La prise en compte des capacités et des potentiels de la personne est essentielle dans notre démarche d'accompagnement. Nous veillons à développer ou maintenir ses acquis et son autonomie et préserver son intégration sociale.

***Autodétermination : c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.**

C'est accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être en ayant le pouvoir de décider pour elle-même. L'autodétermination, c'est ainsi expérimenter, se tromper, apprendre...(source : unapei.org)

Dignité

L'association défend le principe fondamental et inaliénable selon lequel toute personne, quelles que soient ses différences, doit être traitée comme un être humain à part entière. Elle mérite dès lors un respect inconditionnel indépendamment de son âge, de son sexe, de sa santé physique et mentale.

Inclusion

La politique du handicap vise à offrir aux personnes en situation de handicap le libre choix de leur projet de vie et donc de leur lieu de vie. L'entrée en établissement n'est plus la seule réponse qui doit être apportée aux besoins des personnes en situation de handicap. Il convient au contraire de développer toutes les formes de réponse pour que personne ne se retrouve sans solution. Nous portons cette valeur d'inclusion dans les actions que nous menons au quotidien.

Nos missions en direction des personnes en situation de handicap mental, psychique et intellectuel

- Apporter aux personnes et à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin ;
- Développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative ;
- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes à la vie sociale et citoyenne ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes ;
- Promouvoir et gérer tous les établissements et services indispensables au plein épanouissement des personnes, par l'accompagnement à l'éducation, la formation, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, la santé et le bien-être, l'avancée en âge et l'accès aux loisirs.

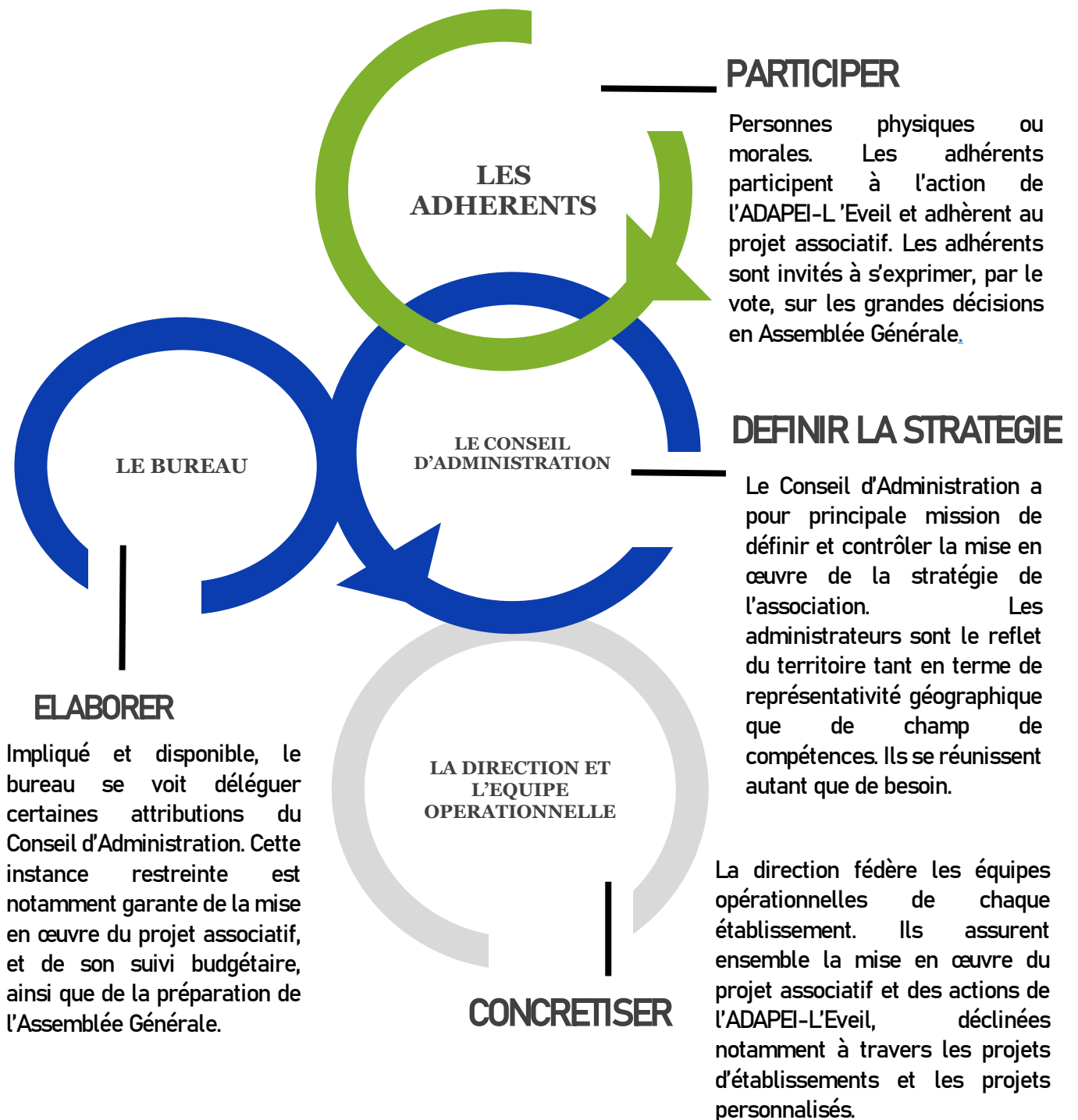
- Développer des activités commerciales directes et/ou de sous-traitance conformes aux objectifs des ES.A.T. et des entreprises Adaptées, ainsi que toutes autres activités qui seraient prévues par la loi pour l'aide aux personnes en situation de handicap ;
- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes auprès de tout acteur participant à leur parcours de vie (pouvoirs publics, partenaires de droit commun, associations, société civile, etc...) ;
- Développer notre visibilité dans le respect des buts de l'association en communiquant régulièrement et en organisant toute manifestation
- Etablir sur le plan local une dynamique de réseau avec les autres organismes, associations et établissements qui œuvrent en faveur des personnes.



L'ASSOCIATION : SA GOUVERNANCE ET SON MANAGEMENT

Notre gouvernance

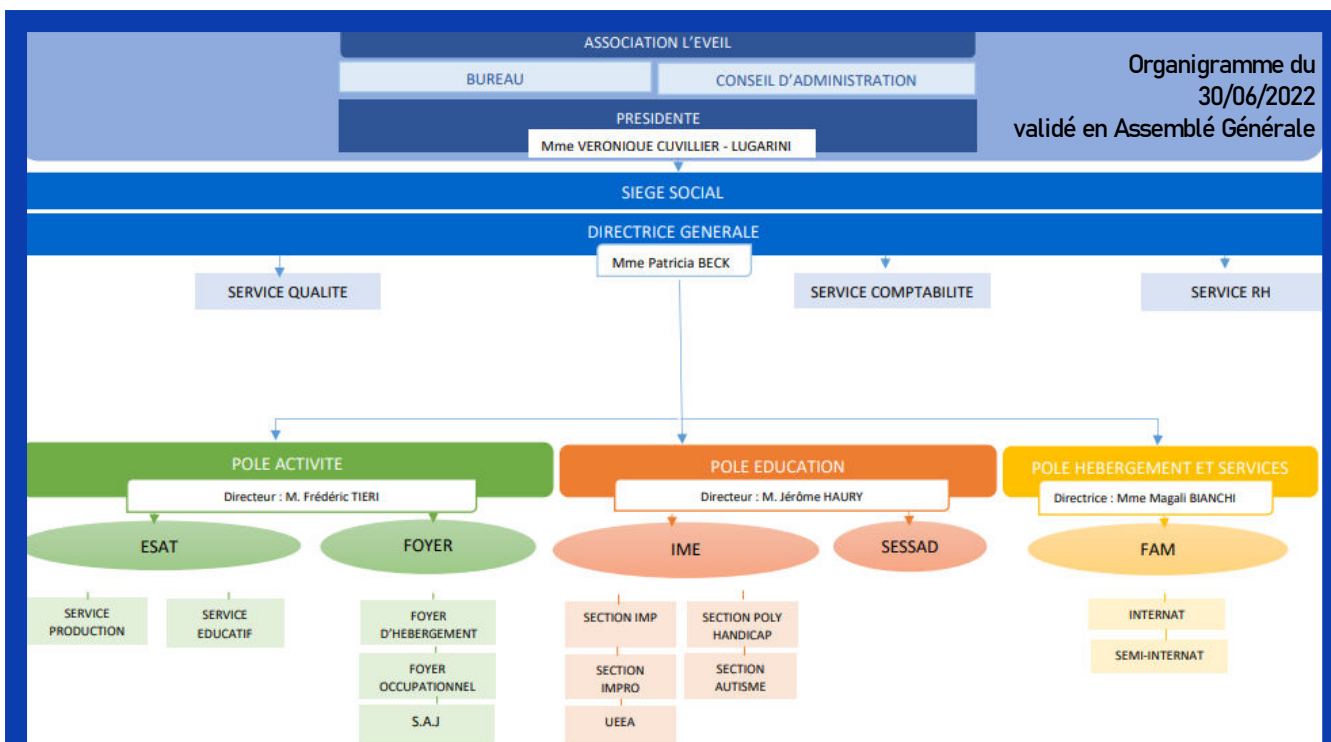
Qu'il soit membre de la gouvernance, de l'équipe salariée ou adhérent, tout acteur de l'association dispose d'un rôle qui contribue à l'accomplissement de la mission de l'ADAPEI Haute-Corse / L'Éveil, au service des personnes concernées.



Nos principes de Management et notre organisation fonctionnelle

Soucieuse de fonder ses principes de management, l'ADAPEI-L'Eveil appuie son intervention sur les axes suivants :

- Une organisation basée sur l'éthique, le cadre légal, les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et l'intérêt de la personne accompagnée ;
- Une participation des salariés et des personnes accompagnées, chacun à son niveau pour contribuer aux missions de l'association ;
- Une communication appropriée qui contribue :
 - à éclairer les enjeux (choix associatifs, évolution des politiques publiques, cadres budgétaires,...)
 - à transmettre une dynamique
 - à valoriser l'expertise du terrain, permettant aux professionnels de participer pleinement à la vie de l'institution et d'en être des acteurs incontournables ;
- Une organisation « agile » qui s'appuie sur une nécessaire responsabilité des professionnels dans le cadre des objectifs attendus et des missions fixées ;
- Une transversalité des actions, ressources et compétences ;
- Un management juste et équitable au service de l'intérêt des personnes accompagnées et des missions de l'association.



Sigles :

ESAT : Etablissement et service d'Aide par le Travail

IME : Institut Médico Educatif

IMP-IMPRO : Institut médico pédagogique / Professionnel

SESSAD : Service d'Education Spécialisée, de soins et d'aide à domicile

UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FO : Foyer Occupationnel

SAJ : Service d'Accueil de Jour



Engagement du personnel de la Société Générale au profit de L'Éveil

Les collaborateurs de la Société Générale ont organisé une opération de collecte de matériel scolaire et de fournitures pour les enfants de la Haute-Corse qui ont des difficultés scolaires. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.

Les membres du conseil d'administration de la Société Générale ont également participé à cette opération. Ils ont remis un chèque de 1000 euros à l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.

Bastia et sa région

Virée à moto dans le Lancone pour les personnes handicapées
BASTIA LE 10 OCTOBRE 2019

Une trentaine de motos ont été mises à disposition des participants. Les bénévoles ont permis à ces personnes de profiter pleinement de la route. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.

Les membres du conseil d'administration de la Société Générale ont également participé à cette opération. Ils ont remis un chèque de 1000 euros à l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.

Une course pour survoler le handicap avec l'Éveil

Une course pour survoler le handicap avec l'Éveil. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.

Morioni Plage collecte de sang

Morioni Plage collecte de sang. Cette opération a été menée par le service des Ressources Humaines de la Société Générale en collaboration avec l'association ADAPPEI L'Éveil de Haute-Corse qui œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap. Ces bénévoles ont été concertés par l'équipe de la Société Générale et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Société Générale pour l'achat de matériel scolaire. Ces bénévoles ont été récompensés par un chèque de 2000 euros remis par la Société Générale.



NOS AMBITIONS 2023-2028

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DEFIS

AXE 1

Promouvoir les
parcours de vie
dans une
dynamique
d'inclusion sociale

AXE 2

Développer des
actions de soutien
aux familles et
aidants

AXE 3

Garantir et soutenir
un accompagnement
de qualité à la
personne en situation
de handicap

Axe 1

**Promouvoir les parcours de
vie dans une dynamique
d'inclusion sociale**

Axe 1

Promouvoir les parcours de vie dans une dynamique d'inclusion sociale

Recueillir les attentes, besoins et demandes des personnes en situation de handicap

- Homogénéiser l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé, en veillant aux possibilités de choix et du pouvoir d'agir de la personne. Reconnaître l'expertise de la personne en situation handicap pour ce qui concerne sa situation. (triple expertise)
- Formaliser l'expression et la participation des usagers, représentants légaux, famille et amis via des temps de partage et d'information associatif et/ou inter-établissements
- Accentuer l'accès et la transmission (liaison) de l'information

Engager des actions d'ouverture à et vers l'extérieur favorisant la compréhension des missions associatives

- Continuer à être force de proposition auprès des pouvoirs publics (Agence Régionale de Santé (ARS), Collectivité de Corse, communes..) pour bâtir des solutions d'accompagnement/projets plus inclusifs et plus adaptés à tous les besoins et lieux géographiques, dans une logique de simplification et de diversification des parcours de vie
- Proposer des dispositifs spécifiques pour accompagner les jeunes en aménagement Creton* dans les transitions vers le secteur adulte
- Prévenir les ruptures dans les parcours de vie
- Développer les actions de communications spécifiques aux accompagnements inclusifs

***Amendement CRETON :** « L'amendement Creton » à la loi du 13 janvier 1989 permet le maintien, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes handicapés âgés de plus de vingt ans dans les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés qui les accueillent.

Renforcer les partenariats publics et privés via un réseau structuré

- Renforcer les liens de l'Association avec les acteurs du logement et à ses problématiques, afin de préserver que toute personne accompagnée puisse choisir l'endroit où elle veut habiter, en adéquation avec ses possibilités
- Soutenir et améliorer l'offre de loisirs avec les acteurs concernés
- Dynamiser la préprofessionnalisation dans les accompagnements par le développement d'un réseau d'acteurs ciblé (CFA, Entreprises, Collectivités..)

Axe 2

**Développer des actions de
soutien aux familles et
aidants**

Axe 2

Développer des actions de soutien aux familles et aidants

Engager des actions de prévention et d'information en direction des familles et des aidants tout au long des étapes de la vie

- Recenser, mettre à disposition/diffuser les supports de communication spécifiques à l'aide aux aidants
- Réaliser une cartographie des acteurs de prévention et d'information aux aidants
- Former les professionnels quant aux repères à avoir concernant les difficultés des aidants

Initier une offre de solutions d'accompagnement au répit

- Réaliser une cartographie des offres de répit
- Soutenir les aidants par l'accès à des réponses modulaires en établissements et services médico-sociaux (accueil de jour, hébergement temporaire, ...) en offrant des relais souples et adaptés aux besoins et attentes.
- Accentuer l'offre d'accompagnement de soutien psychologique, collectif et individuel rechercher des sources de financement
- Au regard de la cartographie réalisée et des besoins prédéterminés, engager une réflexion associative sur la création d'une offre de répit.

Fédérer les familles en tant que partenaire privilégié de l'Association

- Réaliser des journées associatives (ex :« Portes ouvertes » annuelles, fête associative, ...)
- Mettre en place des supports de communication adaptés rappelant la mobilisation nécessaire des parents dans le fonctionnement associatif
- Reconnaître l'expertise des parents (triple expertise)

Axe 3

**Garantir et soutenir un
accompagnement de qualité
à la personne en situation en
handicap**

Axe 3

Garantir et soutenir un accompagnement de qualité à la personne en situation de handicap

Développer des pratiques professionnelles adaptées aux situations évolutives des usagers et au regard de la transformation de l'offre de service

- Poursuivre une culture commune d'accompagnement à travers une harmonisation forte des méthodes et outils communs (notamment loi 2002-2), et la rendre lisible au sein des projets d'établissement
- Mettre en œuvre des outils numériques et plus spécifiquement le dossier informatisé de l'utilisateur (DIU)
- Au regard des exigences de la Haute Autorité de Santé (référentiel), accentuer la dynamique d'amélioration continue et plus spécifiquement la réponse aux critères impératifs
- Améliorer la culture de l'écrit dans un objectif de formalisation, de continuité et de traçabilité, et la rendre lisible au sein des projets d'établissement

Structurer un accompagnement préservant la santé, l'avancée en âge, dans un souci de bien-être et de bienveillance

- Veiller à l'accès, à la continuité et fluidité du parcours de soin en mettant en place des modalités d'organisation et de coordination associative en matière de santé
- Mettre en œuvre une politique de prévention santé (dépistage, éducation à la santé, alimentation...) et de risques santé (douleur, hygiène, addictions...)
- Développer une politique associative en matière de droits et d'accès à la vie affective et sexuelle ; Coordonner sa mise en œuvre au sein de chaque établissement (charte, commission, formation, ...)
- Développer une politique associative en faveur d'un accompagnement adapté à l'avancée en âge

Poursuivre la mise en œuvre d'une organisation de travail ajustée aux besoins

- Dans le cadre de la transformation des pratiques attendues, ajuster les organisations de travail dans le respect de la Qualité de Vie au travail (QVT) par :
 - L'évolution des postes actuels
 - L'intégration de nouveaux métiers
- Au regard des besoins établis, mener une politique des Ressources Humaines valorisant le développement des compétences notamment via une offre de formation adaptée
- Consolider la communication transversale vers les professionnels



Notes...

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page below the 'Notes...' header.



Rejoignez - nous !

Ensemble, devenons plus forts !



1

- Être soutenu(e) pour trouver une réponse adaptée d'accompagnement

2

- Être accueilli(e), écouté(e), compris(e), ne plus se sentir seul(e)

3

- Permettre d'innover et de proposer de nouveaux modes d'accompagnement

4

- Faire que l'ADAPEI soit forte pour défendre les intérêts des personnes face aux pouvoirs publics

ANNEXES

Détail des fiches action

FICHE ACTION N°1

Orientation 1 : Promouvoir les parcours de vie dans une dynamique d'inclusion sociale

DEFI :

Recueillir les attentes, besoins et demandes des personnes en situation de handicap

CONTEXTE

La Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) « Expression et participation des usagers dans les établissements (...) de la HAS (Haute Autorité de Santé) vise à organiser au mieux l'expression et la participation des usagers.

La participation et l'expression des usagers sont des outils qui favorisent les échanges autour de quatre registres essentiels de la vie en société :

- la citoyenneté
- la capacité à prendre la parole, à débattre, à se confronter au collectif
- le pouvoir de prendre des initiatives, d'agir et d'influer sur son propre environnement
- le pouvoir de revendiquer une qualité de service, en tant qu'usager

Les formes de participation peuvent être regroupées autour de quatre registres :

- la démocratie représentative, notamment à travers le Conseil de Vie Sociale (CVS) ;
- la participation collective, à travers des groupes d'expression ouverts à tous les résidents ;
- le pouvoir d'initiative, à travers des groupes-projets qui organisent des activités internes ou externes ;
- la participation et l'expression individuelle, notamment à travers les enquêtes de satisfaction.

Ce droit à la participation et à l'expression, favorisé dans les Etablissements Sociaux et médico-Sociaux (ESMS), ne se traduit pas par une « bonne pratique » exigible de l'usager. Il relève plutôt de « bonnes pratiques professionnelles » facilitant les conditions d'émergence de la parole de l'usager. Pour autant ce dernier a la liberté de participer ou non.

Par ailleurs, des principes de pensée font ressortir l'idée du « potentiel humain » : la personne a la capacité de s'autodéterminer et s'accomplir. Elle implique l'engagement de la personne et sa responsabilisation, tout en mettant en avant sa liberté et sa créativité.

ACTIONS

- Homogénéiser l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé, en veillant aux possibilités de choix et du pouvoir d'agir de la personne. Reconnaître l'expertise de la personne en situation handicap pour ce qui concerne sa situation. (Triple expertise)
- Formaliser l'expression et la participation des usagers, représentants légaux, famille et amis via des temps de partage et d'information associatif et/ou inter-établissements
- Accentuer l'accès et la transmission (liaison) de l'information des besoins et attentes de l'usager avec les acteurs du parcours de vie de celui-ci.

PILOTE(S)

Administratrice : Mme SCHOEN

Administrateur : M. NEGRONI

ECHÉANCIER

- Action 1 : septembre 2023
- Action 2 : Mars 2024
- Action 3 : Juin 2024

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Question « enquête de satisfaction sur les notions de choix et du pouvoir d'agir de la personne »
- Mise à jour processus « élaboration et suivi du projet personnalisé d'accompagnement »
- Nombre de temps de partage & temps d'information réalisée / an
- Réalisation de la procédure « transmissions des informations (besoins et attentes) auprès des acteurs du parcours de vie » (OUI / NON)

FICHE ACTION N°2

Orientation 1 : Promouvoir les parcours de vie dans une dynamique d'inclusion sociale

DEFI :

Engager des actions d'ouverture vers l'extérieur favorisant la compréhension des missions associatives

CONTEXTE

Dans le champ du handicap, un changement de paradigme s'est opéré ces dernières années, porté par une évolution conceptuelle profonde des représentations du handicap consistant à passer d'une approche individuelle et médicale à une approche intégrant des facteurs sociaux et environnementaux.

Cette nouvelle conceptualisation ouvre des perspectives d'évolutions dans le champ du handicap et de transformations sociales. Ce concept de société inclusive implique l'absence de barrières ou de freins sociaux empêchant ces personnes dans leurs diversités de pouvoir profiter d'une pleine participation.

ACTIONS

- Continuer à être force de proposition auprès des pouvoirs publics (ARS, Collectivité de Corse, communes,) pour bâtir des solutions d'accompagnement/projets plus inclusifs et plus adaptés à tous les besoins et lieux géographiques, dans une logique de simplification et de diversification des parcours de vie
- Proposer des dispositifs spécifiques pour accompagner les jeunes en aménagement Creton dans les transitions vers le secteur adulte
- Prévenir les ruptures dans les parcours de vie
- Développer les actions de communications spécifiques aux accompagnements inclusifs

PILOTE(S) :

Présidente : Mme CUVILLIER

Administratrice : Mme GUENOT-REBIERE

ECHÉANCIER

- Action 1 : 2023 – 2027 (bilan annuel)
- Action 2 : septembre 2026
- Action 3 : Janvier 2025
- Action 4 : à partir de juin 2023

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Nombre de projets/solutions d'accompagnements adaptés proposés
- Fiche projet accompagnement spécifique jeunes en aménagement Creton dans les transitions vers le monde adulte (OUI / NON)
- Nombre de personnes en situation de rupture identifiées par l'Association
- Nombre de solutions proposées pour éviter les situations de rupture
- Nombre d'actions de communications spécifiques aux accompagnements inclusifs ou en possibilité de l'être

FICHE ACTION N°3

Orientation 1 : Promouvoir les parcours de vie dans une dynamique d'inclusion sociale

DEFI :

Renforcer les partenariats publics et privés via un réseau structuré

CONTEXTE

Le travail de partenariat nécessite d'unir les forces : il s'agit de mutualiser les compétences, d'unir les ressources et les efforts afin d'assurer une qualité d'accompagnement vis-à-vis de l'usager. Ce n'est qu'à partir de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale qui indique dans son article 21 que, "Favoriser la coordination, la complémentarité, garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement dans le cadre de réseaux sociaux et médico-sociaux coordonnés" que se crée "une plus grande coopération entre établissements et services".

La notion de partenariat s'est renforcée au fil des années : La recherche et la formalisation de partenariats mettent en exergue d'une part, la volonté d'ouverture des associations à son environnement extérieur et, d'autre part, l'engagement de l'institution et des professionnels, pour construire un projet global d'accompagnement de la personne (en situation de handicap) fondé sur le partenariat, sur l'échange autour des bonnes pratiques professionnelles et sur l'innovation sociale.

ACTIONS

- Renforcer les liens de l'Association avec les acteurs du logement et à ses problématiques, afin de préserver que toute personne accompagnée puisse choisir l'endroit où elle veut habiter, en adéquation avec ses possibilités
- Soutenir et améliorer l'offre de loisirs avec les acteurs concernés
- Dynamiser la préprofessionnalisation dans les accompagnements par le développement d'un réseau d'acteurs ciblé (CFA, Entreprises, Collectivités...)

PILOTE(S) :

Administrateur : M. BASTIANI

ECHEANCIER :

- Action 1 : juin 2024
- Action 2 : juin 2025
- Action 3 : juin 2026

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Indicateurs :
 - Nombre de partenariats « logement » effectifs (et conventionnés)
 - Nombre de partenariats loisirs
 - Diversité de l'offre (liste des possibilités)
 - Nombre actions de préprofessionnalisation

FICHE ACTION N°4

Orientation 2 : Développer des actions de soutien aux familles et/ou aidants

DEFI :

Engager des actions de prévention et d'information en direction des familles et des aidants tout au long des étapes de la vie

CONTEXTE

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance.

Est considéré comme proche aidant la personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. Ces proches aidants jouent un rôle considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces personnes, souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement).

Par ailleurs, en octobre 2019, a été présenté au niveau national, une stratégie de mobilisation et de soutien aux aidants. Cette stratégie est destinée à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide, de répit.

54 % des aidants n'ont pas conscience de leur rôle (Baromètre 2019, Fondation April et BVA) et n'ont donc pas conscience des difficultés qui leur incombent.

ACTIONS

- Recenser, mettre à disposition/diffuser les supports de communication spécifiques à l'aide aux aidants
- Réaliser une cartographie des acteurs de prévention et d'information aux aidants
- Former les professionnels quant aux repères à avoir concernant les difficultés des aidants

PILOTE(S) :

Présidente : Mme CUVILLIER

Administratrice : Mme ORSATELLI

ECHEANCIER :

- Action 1 : septembre 2023
- Action 2 : juin 2024
- Action 3 : octobre 2026

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Nombre de supports spécifiques identifiés
- Nombre d'actions de communication menées concernant la prévention et l'information aux aidants
- Réalisation de la cartographie (OUI / NON) et plan d'ajustement de la cartographie le cas échéant (OUI/NON)
- Nombre de professionnels formés

FICHE ACTION N°5

Orientation 2 : Développer des actions de soutien aux familles et/ou aidants

DEFI :

Initier une offre de solutions d'accompagnement au répit

CONTEXTE

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance.

Est considéré comme proche aidant la personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. Ces proches aidants jouent un rôle considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces personnes, souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être.

Par ailleurs, en octobre 2019, a été présenté au niveau national, une stratégie de mobilisation et de soutien aux aidants. Cette stratégie est destinée à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide, de répit. Un financement prévu pour 3 ans, à hauteur de 400 M€ est établi dont 105 M€ pour le répit.

ACTIONS :

- Réaliser une cartographie des offres de répit
- Soutenir les aidants par l'accès à des réponses modulaires en établissements et services médico-sociaux (accueil de jour, hébergement temporaire, ...) en offrant des relais souples et adaptés aux besoins et attentes.
- Accentuer l'offre d'accompagnement de soutien psychologique, collectif et individuel rechercher des sources de financement
- Au regard de la cartographie réalisée et des besoins prédéterminés, engager une réflexion associative sur la création d'une offre de répit.

PILOTE(S) :

Présidente : Mme CUVILLIER

Administratrice : Mme ORSATELLI

ECHEANCIER

- Action 1 : juin 2024
- Action 2 : décembre 2024
- Action 3 : avril 2025
- Action 4 : juin 2026

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Réalisation de la cartographie (OUI / NON) et plan d'ajustement de la cartographie le cas échéant (OUI/NON)
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'accès à des réponses modulaires
- Nombre de personnes soutenues en termes de soutien psychologique, collectif et individuel
- Nombre de réunions (avec compte-rendu) structurant la pensée associative sur la création d'une offre de répit

FICHE ACTION N°6

Orientation 2 : Développer des actions de soutien aux familles et/ou aidants

DEFI :

Fédérer les familles en tant que partenaire privilégié de l'Association

CONTEXTE

L'Adapei est une association de parents, concrètement qu'est-ce que cela représente ?

On imagine souvent que cela nécessite un savoir-faire particulier et des compétences spécifiques, alors que la motivation est l'ingrédient principal. Par ailleurs l'engagement formel d'un investissement personnel en vue d'une participation active et régulière aux réunions, s'avère indispensable à l'organe de gestion de l'association. Les profils sont divers et c'est ce qui fait la richesse de l'association.

Il est tout à fait possible de participer à la vie associative de l'Adapei en tant qu'administrateur sans être engagé sur des fonctions de Bureau. L'essentiel étant néanmoins de participer aux réunions du Conseil d'administration et dans la mesure du possible de s'investir dans une commission en fonction de ses disponibilités, voire plus, en fonction de ses compétences.

Comme de nombreuses ADAPEI, l'Association manque de nouvelles volontés. Tout seul, tout est très compliqué. Être ensemble n'enlève pas la difficulté, mais cela permet de mieux répartir les efforts et de s'entraider.

ACTIONS

- Réaliser des journées associatives (ex :« Portes ouvertes » annuelles, fête associative, ...)
- Mettre en place des supports de communication adaptés rappelant la mobilisation nécessaire des parents dans le fonctionnement associatif
- Reconnaître l'expertise des parents (triple expertise)

PILOTE(S) :

Administratrice - Mme FEDERICI

ECHEANCIER

- Action 1 : à partir de 2023 et annuellement
- Action 2 : Mars 2024

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Nombre d'actions & manifestations associatifs réalisés
- Nombre de participants aux actions & manifestations associatifs
- Nombre d'actions/supports de communication réalisés

FICHE ACTION N°7

Orientation 3 : Garantir et soutenir un accompagnement de qualité à la personne en situation de handicap

DEFI :

Développer des pratiques professionnelles adaptées aux situations évolutives des usagers et au regard de la transformation de l'offre de service

CONTEXTE

La transformation de l'offre médico-sociale vise à sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, quel que soit le lieu de vie choisi. Elle vise à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, un accompagnement qui favorise son accès aux apprentissages, à la formation et à l'emploi, à la santé, au logement et à sa pleine participation à la vie sociale.

A cet effet, un plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 » détaille 26 objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive et ainsi faire évoluer les pratiques professionnelles aux situations évolutives des usagers et au regard de la transformation de l'offre de service.

ACTIONS

- Poursuivre une culture commune d'accompagnement à travers une harmonisation forte des méthodes et outils communs (notamment loi 2002-2), et la rendre lisible au sein des projets d'établissement
- Mettre en œuvre des outils numériques et plus spécifiquement le dossier informatisé de l'utilisateur (DIU)
- Au regard des exigences de la Haute Autorité de Santé (référentiel), accentuer la dynamique d'amélioration continue et plus spécifiquement la réponse aux critères impératifs
- Améliorer la culture de l'écrit dans un objectif de formalisation, de continuité et de traçabilité, et la rendre lisible au sein des projets d'établissement

PILOTE(S) :

Administratrice – Mme GUENOT-REBIERE

ECHÉANCIER

- Action 1 : décembre 2023
- Action 2 : juin 2025
- Action 3 : Juin 2023
- Action 4 : décembre 2023

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Nombre d'outils communs réalisés / mis à jour
- Nombre d'utilisateurs ayant un DIU
- Nombre d'actions menées à terme concernant les critères impératifs et inscrites dans le Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ)
- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'un temps de formation / d'information / de sensibilisation sur l'importance de la culture des écrits.

FICHE ACTION N°8

Orientation 3 : Garantir et soutenir un accompagnement de qualité à la personne en situation de handicap

DEFI :

Structurer un accompagnement préservant la santé, l'avancée en âge, dans un souci de bien-être et de bientraitance

CONTEXTE

En juillet 2013, une RBPP (Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles) de la HAS (Haute Autorité de Santé) est parue avec comme objectif d'encourager le développement de pratiques et d'organisations au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux susceptibles d'améliorer l'accompagnement à la santé et le parcours de soins des personnes handicapées. Il s'agit ainsi d'intégrer la dimension santé dans la démarche médico-sociale d'accompagnement global, en ne la traitant pas « à part », mais au contraire comme faisant pleinement partie du projet personnalisé et du projet d'établissement ou de service, dans une approche inclusive visant l'autonomie des personnes.

Par ailleurs, poursuivre le positionnement de l'association dans des filières de soins et parcours de santé, conformément aux axes de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé s'avère nécessaire.

La loi précise notamment que les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes vont ainsi regrouper les différents dispositifs de coordination déjà existants : Maia, plateformes territoriales d'appui, réseaux de santé, etc. L'objectif poursuivi est de mettre en place un guichet unique pour faciliter le parcours santé des personnes en situation complexe.

ACTIONS

- Veiller à l'accès, à la continuité et fluidité du parcours de soin en mettant en place des modalités d'organisation et de coordination associative en matière de santé
- Mettre en œuvre une politique de prévention santé (dépistage, éducation à la santé, alimentation...) et de risques santé (douleur, hygiène, addictions...)
- Développer une politique associative en matière de droits et d'accès à la vie affective et sexuelle ; Coordonner sa mise en œuvre au sein de chaque établissement (charte, commission, formation...)
- Développer une politique associative en faveur d'un accompagnement adapté à l'avancée en âge

PILOTE(S) :

Administratrice – Mme GUENOT-REBIERE

ECHEANCIER

- Action 1 : décembre 2023
- Action 2 : décembre 2024
- Action 3 : décembre 2025
- Action 4 : à définir

RESULTATS ATTENDUS (indicateurs) :

- Nombre d'Événement indésirable faisant état d'un défaut de soin
- Nombre de modalités de coordination en matière de santé formalisées (conventions...)
- Nombre d'actions prévention santé réalisées
- Existence (O/N) d'une cartographie des risques santé
- Nombre de pathologies graves détectées
- Nombre d'actions menées en matière de droits et d'accès à la vie affective et sexuelle
- Existence (O/N) d'une charte en matière de droits et d'accès à la vie affective et sexuelle
- Nombre d'actions menées en faveur d'un accompagnement adapté à l'avancée en âge

FICHE ACTION N°9

Orientation 3 : Garantir et soutenir un accompagnement de qualité à la personne en situation de handicap

DEFI :

Poursuivre la mise en œuvre d'une organisation de travail ajustée aux besoins

CONTEXTE

Face aux évolutions de ces dernières années, le secteur médico-social se réinvente et de nombreuses démarches de transformations organisationnelles s'ajustent, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail.

Le plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 » détaille 26 objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive et ainsi faire évoluer les organisations de travail en les ajustant au plus près des besoins.

ACTIONS

- Dans le cadre de la transformation des pratiques attendues, ajuster les organisations de travail dans le respect de la Qualité de Vie au travail (QVT) par :
 - L'évolution des postes actuels
 - L'intégration de nouveaux métiers
- Au regard des besoins établis, mener une politique des Ressources Humaines valorisant le développement des compétences notamment via une offre de formation adaptée
- Consolider la communication transversale vers les professionnels

MODALITES

Pilote : Directrice Générale – Mme BECK

ECHEANCIER

- Action 1 : Janvier 2026
- Action 2 : Janvier 2026
- Action 3 : Janvier 2027

RESULTATS ATTENDUS :

- Indicateurs :
 - Nombre de postes ayant fait l'objet d'une évolution
 - Nombre de nouveaux métiers créés
 - Nombre de postes restés vacants depuis plus de 2 mois
 - Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation